



## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE PROCES-VERBAL N°47

---

Date : 16/05/2025

---

**Président** : Nicolas DANOS

---

**Présents** : Bernard BATS, Gerald BETTANCOURT, Mehdi RAHMOUNI

**Assistent** : Jean-Louis CAUMES, Daniel FEUILLADE (CTRA), Frederic HEBRARD (CMDA), Abdelatif KHERRADJI (CTRA), Julien SCHMITT (DTRA), Sarah PELATAN (Secrétaire Administrative)

**Excusés** : Michael TALAVERA

---

### 1-Félicitations

La CRA tient à féliciter

Aymeric GACHES pour sa promotion Fédéral 4 et pour sa désignation en finale de Coupe GAMBARDELLA

Robin HINGRAND pour sa promotion Fédéral 5

Hassan TAOUIL pour sa promotion Fédéral 5

Christian MARTY pour sa promotion Candidat JAF

Maxens FROGER pour sa promotion Candidat JAF

Darian NEUNGOUE pour sa promotion Candidat JAF

Nathan BERDOU BUREU pour sa promotion Candidat JAF

Bastien FRISCIA pour sa promotion Candidat JAF (SSFA Toulouse - Arbitre Nouvel Aquitaine)

Adrien CRUMOIS pour sa désignation en finale de Coupe Nationale FUTSAL

### 2-Dossiers médicaux

Certains d'entre vous n'ont pas encore entamé les démarches pour leurs dossiers médicaux pour la saison future.

Merci de faire le nécessaire rapidement.

### 3-Opération trait rouge

La CRA se joint à l'opération « TRAIT ROUGE-TIRONS UN TRAIT SUR LA VIOLENCE ».

Retrouvez le communiqué officiel du lancement de cette campagne sur le site de la LFO.

Il est important d'être solidaire, ceux qui le souhaitent peuvent communiquer sur leurs réseaux.

#### **4-Situations arbitres**

Enzo BEC quitte la région Occitanie pour raison professionnelle, la CRA le remercie pour les services rendus et lui souhaite une bonne continuation.

Tindome NDIAYE, suite à son mail du 04/05/2025, souhaite mettre un terme à sa carrière d'arbitre. La CRA la remercie pour les services rendus et lui souhaite une bonne continuation.

Abdellah AZROUR, suite à son mail du 02/05/2025, souhaite mettre un terme à sa carrière d'arbitre. La CRA le remercie pour les services rendus et lui souhaite une bonne continuation.

Lucas BEFFERAL est en année sabbatique depuis deux saisons, il a demandé en date du 13/05/2025 à reprendre l'arbitrage pour la saison 2025/2026.

La CRA statuera sur sa catégorie lors de la prochaine réunion plénière.

#### **5-Beach Soccer**

La CRA a sondé les effectifs régionaux des secteurs du Gard, de l'Hérault et de l'Aude afin d'arbitrer du Beach Soccer sur le mois de juin.

#### **6-Manquements**

##### **XXXXX – Candidat Jeune Arbitre de Ligue**

Cet arbitre a déclaré le 23/04/2025 être indisponible pour sa désignation prévue le 26/04/2025 pour raison personnelle.

De plus, il est récidiviste. Des sanctions lui ont déjà été infligées le 20/09/2024 et le 28/03/2025.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'infliger une sanction à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 14 jours commençant à courir à compter du lundi 26 mai à 0 heures pour se terminer le dimanche 08 juin 2025 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

##### **XXXXX – Arbitre Régional FUTSAL**

Suite à l'envoi d'un justificatif, il apparaît nécessaire à la commission d'annuler la décision prise lors de la séance du 02 mai 2025.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'annuler la sanction infligée à Monsieur XXXXX d'une sanction de non-désignation pour une période de 14 jours commençant à courir à compter du lundi 12 mai à 0 heures pour se terminer le dimanche 25 mai 2025 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

### **XXXXX – Jeune Arbitre Régional**

Cet arbitre a déclaré le 25/04/2025 être indisponible pour sa désignation prévue le 26/04/2025 pour raison professionnelle. La désignation lui a été attribuée le jour même.

A ce jour, aucun justificatif n'a pu être fourni.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 26 mai à 0 heures pour se terminer le dimanche 01<sup>er</sup> juin 2025 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

### **XXXXX – Arbitre Régional 3**

Cet arbitre a contacté l'astreinte le 25/04/2025 afin d'être remplacé sur une de ses deux rencontres pour le week-end. Habituellement, il est d'accord pour doubler.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'infliger un rappel à l'ordre à Monsieur XXXXX sur le fait qu'un arbitre disponible pour doubler doit être en capacité d'assurer deux rencontres sur le même week-end.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

### **XXXXX – Arbitre Régional FUTSAL**

Cet arbitre a déclaré le 26/04/2025 être indisponible pour ses désignations du 26/04/2025 et du 27/04/2025 sans en préciser la raison.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'infliger un rappel à l'ordre à Monsieur XXXXX sur le fait qu'il doit être disponible pour ses désignations futures.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

### **XXXXX – Arbitre Régional FUTSAL**

Cet arbitre a déclaré le 30/04/2025 être indisponible pour sa désignation prévue le 01/05/2025 pour raison médicale.

A ce jour, aucun justificatif n'a pu être fourni.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'infliger une sanction à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 26 mai à 0 heures pour se terminer le dimanche 01<sup>er</sup> juin 2025 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

#### **XXXXX – Jeune Arbitre Régional**

Cet arbitre a déclaré le 07/05/2025 être indisponible pour sa désignation prévue le 11/05/2025 sans en préciser la raison.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'infliger un rappel à l'ordre à Monsieur XXXXX sur le fait qu'il doit être disponible pour ses désignations futures.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

#### **XXXXX – Candidat Jeune Arbitre Régional**

Cet arbitre est arrivé en retard sur sa désignation du 10/05/2025.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'infliger un rappel à l'ordre à Monsieur XXXXX sur le fait qu'il doit impérativement prévenir l'astreinte de la CRA en cas de retard sur les lieux d'une rencontre.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

#### **XXXXX – Candidat Jeune Arbitre Régional**

Cet arbitre est arrivé en retard sur sa désignation du 10/05/2025.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'infliger un rappel à l'ordre à Monsieur XXXXX sur le fait qu'il doit impérativement prévenir l'astreinte de la CRA en cas de retard sur les lieux d'une rencontre.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

#### **XXXXX – Candidat Jeune Arbitre Régional**

Cet arbitre sera convoqué très prochainement pour une audition devant la CRA suite à des absences répétées sur ses rencontres.

#### **XXXXX – Candidat Jeune Arbitre Régional**

Cet arbitre sera convoqué très prochainement pour une audition devant la CRA suite à de nombreuses indisponibilités.

Bernard BATS

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Nicolas DANOS

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke on the left and a series of horizontal and diagonal strokes on the right.